**GUIDE DU DEMANDEUR**

**ET FORMULAIRE**

FDT-TM : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION

Appel de projets pour 2023

Août 2022

La MRC Les Moulins lance un appel de projets dans le cadre de son programme de subventions pour le développement et la promotion touristique dans le but de soutenir et stimuler le développement, la diversification, l’innovation, la structuration et la promotion de l’offre touristique de son territoire. Ce programme est une suite logique du Fonds de développement touristique de Tourisme des Moulins (FDT-TDM) initié en 2013. Si vous avez besoin d’assistance pour compléter votre formulaire ou pour intégrer d’autres leviers de financement à votre projet, vous êtes invités à communiquer avec : Corinne Gendron, conseillère en développement touristique au 450 471-9576, poste 232 ou à [cgendron@mrclesmoulins.ca](mailto:cgendron@mrclesmoulins.ca).

GUIDE DU DEMANDEUR

1. **BUT ET MISSION**

**BUT :** Soutenir et stimuler le développement, la diversification, l’innovation, la structuration de l’offre touristique ainsi que la promotion de la MRC Les Moulins.

**MISSION :** Aider les entreprises de la MRC Les Moulins à renforcer le positionnement touristique de la MRC par le biais de projets structurants, dont les activités de communications/marketing sont réalisées en partie à l’extérieur de la MRC.

1. **OBJECTIFS**

Les projets soutenus auront un impact dans la MRC Les Moulins et posséderont un caractère structurant contribuant à bonifier ou à renouveler l’offre touristique. Ils comporteront l’une ou l’autre des caractéristiques suivantes :

* Renforcer le pouvoir attractif des produits touristiques en émergence et de la destination;
* Stimuler l’achalandage touristique dans la région par l’augmentation du nombre de visiteurs provenant de l’extérieur de la MRC;
* Susciter la rétention des visiteurs dans la région et possiblement augmenter les nuitées;
* Atténuer les écarts de la saisonnalité;
* Augmenter le niveau de qualité de l’offre touristique, la complémentarité et la pérennité des produits, des services et des infrastructures;
* Engendrer des impacts économiques significatifs pour le maintien et la création d’emplois;
* Encourager et promouvoir des pratiques de gestion privilégiant un tourisme durable et responsable;
* Favoriser le développement d’une sensibilité accrue quant à la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

1. **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

L’attribution de l’aide financière se fait au mérite des projets, aucune enveloppe n’est réservée par municipalité. Les projets peuvent être déposés au VOLET DÉVELOPPEMENT ou au VOLET PROMOTION. Un même projet peut être déposé tous les ans.

* Les projets retenus doivent être conformes aux objectifs du plan de développement touristique;
* Les demandeurs doivent avoir de bonnes pratiques durables en tourisme;
* Les demandeurs doivent prouver le potentiel attractif de leur innovation et démontrer que celle-ci attirera des visiteurs provenant de l’extérieur de la MRC Les Moulins (par des actions de marketing réalisées à l’extérieur de la MRC) ;
* Bien que les projets novateurs soient privilégiés, les demandes visant le fonctionnement régulier des événements/festivals gratuits et démontrant une croissance annuelle d’achalandage, peuvent tout de même être retenues ;
* Puisque les subventions seront tirées de la part du FRR dont la gestion est déléguée à la MRC,

le demandeur aura l’obligation de collaborer à toute collecte de données que pourrait faire le MAMH pour évaluer la performance du FRR.

1. **DÉFINITIONS DE CERTAINS TERMES UTILES :**

**OFFRE TOURISTIQUE :** L’offre touristique représente l’amalgame des produits et des services qui concourent à produire une expérience touristique. C’est l’ensemble de services tangibles (hébergement, activités, attraits, événements) et enrobé d’éléments intangibles (ambiance, qualité des paysages bâtis et naturels, qualité de vie d’un milieu) que possède une destination pour divertir et satisfaire la clientèle touristique.

**Touriste :** Visiteur ayant passé au moins une nuit dans un hébergement commercial de la MRC.

**EXCURSIONNISTE :** Visiteur n’étant pas de la MRC et n’ayant pas passé une nuit dans un hébergement commercial de la MRC.

**Visiteur :** N’habite pas sur le territoire de la MRC. Peut être un touriste ou un excursionniste.

**PROJET TOURISTIQUE STRUCTURANT :** Projet dont l’impact ou le rayonnement se fait minimalement à l’échelle régionale et davantage au niveau provincial, national ou international. Il a la capacité de favoriser la concertation régionale, de favoriser des recettes directes et indirectes dans son environnement et de développer de l’emploi.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Processus continu d’amélioration des conditions d’existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement.

\*Veuillez noter que ces définitions peuvent différer de celles qu’emploie Tourisme Québec, afin de mieux refléter les réalités de notre MRC.

1. **PROJETS ADMISSIBLES**

Les projets des entreprises ou organismes admissibles pour le dépôt de projet doivent répondre aux critères suivants :

* Les projets présentés doivent viser le développement et/ou la promotion de l’offre touristique de la MRC Les Moulins;
* Tout engagement pris auprès de la MRC Les Moulins devra être honoré avant l’analyse du dossier;
* Les demandeurs doivent répondre de façon détaillée au formulaire et le retourner avec les pièces jointes exigées;
* Les demandeurs retenus devront être disponibles pour présenter leur projet. La date de cette rencontre sera confirmée ultérieurement.

1. **DEMANDEURS EXCLUS**

* Les municipalités et organismes gouvernementaux;
* Les entreprises privées du secteur financier;
* Les coopératives financières;
* Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
* Les entreprises qui, au cours des deux années précédant la présentation d’une demande d’aide financière, ont fait défaut de respecter leurs obligations en lien avec l’octroi d’une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme subventionnaire, après avoir dûment été mis en demeure de le faire.

1. **SECTEURS D’INTERVENTION ADMISSIBLES**

* **Événements/Festivals/Événements sportifs/Congrès** :
* D'une durée minimale de 4 heures et générant un achalandage horaire moyen de 100 entrées/visites minimum par heure. N’est toutefois pas applicable pour un nouvel événement.
* Congrès ou événements sportifs : Doivent générer plus de 80 nuitées en hébergement commercial.
* **Attraits** (incluant activités et équipements) : Opération continue et récurrente d’au moins dix (10) semaines par année;
* **Établissements** d’hébergement touristique dont la location d’une unité est de moins de trente et un (31) jours consécutifs.   
  Types de projets et activités visés :
* Diversification des activités au bénéfice des visiteurs;
* Mise en valeur ou implantation d’un attrait favorisant l’aspect novateur et/ou développement de nouveaux produits ou services touristiques à potentiel attractif ;
* Ajout de services complémentaires à une offre d’hébergement existante (exemple : centre de santé, centre de tourisme d’affaires et réunions, activités et équipements).

1. **DÉPENSES ADMISSIBLES** 
   1. **Pour les projets en développement de l’offre**

* L’amortissement des immobilisations pour la durée du projet. La location d’équipements chez un fournisseur situé dans la MRC les Moulins, est préférable. ;
* Des coûts de location d'équipement ou de locaux (loyer) pour ce projet;
* Les frais de promotion, si ceux-ci sont réalisés à l’extérieur de la MRC et si un plan marketing (comprenant un plan de placement média) détaillé est présenté;
* Des coûts de main-d'œuvre reliée au projet;
* Des dépenses en fournitures inférieures à 1000$ ;
* D'autres frais afférents à la réalisation du projet, conditionnellement à l’acceptation de ce dernier – ceux-ci devront être détaillés ;

* 1. **Pour les projets de promotion**
* Les frais de promotion réalisés à l’extérieur de la MRC
* Les frais reliés aux stratégies numériques permettant d’attirer des visiteurs provenant de l’extérieur de la MRC Les Moulins

1. **DÉPENSES EXCLUES**

* Les dépenses en amont du projet d’investissement ;
* Les études, plans, devis, recherches, plans d’action et développement de concepts ;
* Les dépenses affectées pour la réalisation du projet, mais réalisées avant la date du dépôt complet de la demande d’aide financière auprès de la MRC Les Moulins;
* Le financement du service de la dette, du remboursement des emprunts à venir, des pertes en capital ou du financement d’un projet déjà réalisé;
* La mise aux normes, le maintien d’actifs ou la conformité à des règlements;
* Les taxes remboursables ;
* L’achat d’automobile ou de matériel roulant;
* Toute dépense effectuée pour soutenir un projet dans le domaine du commerce de détail ou de la restauration, sauf pour offrir un service de proximité tel que défini à l’entente;
* Les dépenses liées aux prix d’excellence, à la remise de bourses ou à l’organisation d’un gala, activités régulières d’un organisme (directement associées à son fonctionnement ou aux améliorations locatives).

1. **CONDITIONS DE RECEVABILITÉ**

* Une partie de la clientèle ciblée par le budget de promotion doit être située à l’extérieur de la MRC ;
* Le formulaire doit être dûment rempli ;
* Le projet doit se réaliser sur le territoire de la MRC avec démonstration du potentiel attractif;
* Tout projet pouvant contrevenir aux valeurs morales se verra refusé ;
* La mise de fonds minimale du demandeur est de 20 % (maximum 10 % en services) pour un OBNL et de 20 % en argent pour une OBL; les revenus d'opération anticipés ainsi que la valeur des actifs déjà en place ne représentent pas une mise de fonds.

Taux d’aide financière:

Le cumul de l’aide financière pour les dépenses admissibles :

* maximum de 40 % pour les OBL
* maximum de 80 % pour les OBNL

1. **CONDITIONS DE L’AIDE FINANCIÈRE**

* L’aide financière sera versée sous forme de contribution dédiée non remboursable. Les projets retenus feront l’objet d’une convention d’aide entre la MRC Les Moulins et le demandeur. Ce protocole définira les conditions de versement de l’aide financière et les obligations des parties.
* La contribution financière de la MRC Les Moulins est complémentaire et ne vise pas à se substituer aux programmes gouvernementaux existants. À ce sujet, il est important de vérifier la disponibilité de financement pour votre projet auprès des différents ministères et instances avant de le déposer auprès de la MRC.
* 50% de l’aide octroyée sera remise suite à la signature de la convention et la dernière portion (50%) sera remise à la fin du projet suite à la remise et l’acceptation du rapport final.
* Le projet doit se réaliser dans sa totalité, et ce, dans les délais indiqués au formulaire de demande d’aide. Advenant, pour quelque raison que ce soit, que cette condition ne soit pas respectée, la MRC Les Moulins se réserve le droit de réclamer au demandeur du projet les sommes non dépensées.
* Le demandeur s’engage à diffuser le logo de la MRC Les Moulins à titre de partenaire.
* Le demandeur devra diffuser la signature de la MRC Les Moulins « Découvrir Terrebonne – Mascouche », dans ses campagnes numériques, et y intégrer un lien référant vers le site terrebonnemascouche.com.
* Des dates butoirs sont prévues pour déposer les projets et doivent être respectées. Celles-ci sont les suivantes :
  + 14 octobre 2022 à 17h00 : Date limite pour la remise des formulaires par les demandeurs.
  + Fin octobre : Présentation au jury
  + Décembre 2022 : Annonce des projets retenus.
  + Au plus tard en février 2023 : Signature des ententes.

\*Important La MRC Les Moulins ne s’engage pas à traiter un dossier incomplet.

1. **ÉVALUATION DES PROJETS** 
   1. **Orientations générales pour l’évaluation des projets** 
      1. Pour les projets en développement de l’offre

* Assurer le renouvellement ou la continuité de l’offre touristique en soutenant des projets conformes au plan de développement touristique et en privilégiant des produits touristiques en émergence liés aux créneaux suivants : nature et plein air/culture/agrotourisme/cyclotourisme/tourisme d’affaires/tourisme sportif /tourisme nautique/tourisme gourmand/tourisme de groupes/, etc.;
* Démontrer une qualité de projet tant par l’originalité et le caractère novateur, que par la synergie entre partenaires et l’appui du milieu quant à l’intérêt du projet;
* Démontrer de bonnes pratiques durables en tourisme qui établissent une cohérence avec leur environnement;
* Démontrer le potentiel attractif de leur projet et démontrer que celui-ci attirera des visiteurs provenant de l’extérieur de la MRC Les Moulins ;
* Démontrer des initiatives visant l’atteinte des normes de qualité dans leur secteur d’intervention respectif.
  + 1. Pour les projets de promotion
* Démontrer le potentiel attractif de leur projet et démontrer que celui-ci attirera des visiteurs provenant de l’extérieur de la MRC Les Moulins;

1. **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Chaque projet admissible sera évalué selon les critères de sélection établis dans la grille d’évaluation disponible ici : <https://www.mrclesmoulins.ca/fonds-de-developpement-touristique-fdt-tm/>

1. **DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE** 
   1. **Modalités de présentation**

* Le formulaire doit être rempli en caractère d’imprimerie (10 points minimum);
* Les documents complémentaires autres que ceux requis ne seront pas considérés;
* Un dossier incomplet à la date du dépôt ne sera pas analysé.
  1. **Documents exigés**
* Copies des plus récents états financiers disponibles, si organisme/entreprise existant(e);
* Résolution du conseil d’administration de l’organisme dans le cas d’un OBNL ou du propriétaire de l’entreprise ;
* Copie des autorisations municipales, si nécessaires;
* Une copie du formulaire (ci-dessous) complété et signé.

|  |
| --- |
| **FORMULAIRE :** |
| **COORDONNÉES DE L’ENTREPRISE** |
| 1-Nom légal |
| 2-Nom commercial |
| 3-Adresse complète |
| 4- Nom de la personne responsable de cette demande |
| 5-Numéro de téléphone |
| 6- Courriel |
| 7-Site Internet |
| **DESCRIPTION DE L’ENTREPRISE** |
| 8-Identité des administrateurs (POUR LES OBNL SEULEMENT) |
| 9-Mission de l’entreprise |
| 10-Année de création de l’organisme / l’entreprise |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 11-Forme/statut juridique de l’entreprise (organisme à but non lucratif ou organisme à but lucratif) | | |
| **DESCRIPTION DU PROJET** | | |
| 13-Description du projet (synthèse) | | |
| 14-Objectifs (qualitatifs et quantitatifs). Comment votre projet répond-il aux critères suivants:   * 1. Susciter l’achalandage, la rétention des visiteurs dans la région (ex. : augmenter les nuitées, engendrer des repas au restaurant, avoir des retombées sur plusieurs commerces touristiques, créer des emplois, etc.). VEUILLEZ SVP PRÉCISER LE NOMBRE DE VISITEURS ATTENDUS ainsi que le nombre accueillis l’an dernier:      * 1. Favoriser les achats locaux pour les fournisseurs      * 1. Encourager et promouvoir des pratiques de gestion privilégiant un tourisme durable et responsable      * 1. Favoriser le tourisme familial :      * 1. Se conformer aux objectifs du plan de développement touristique de la MRC Les Moulins, disponible ici :    ([Plan de développement touristique 2022-2024 (mrclesmoulins.ca)](https://www.mrclesmoulins.ca/wp-content/uploads/2022/01/Plan-dev.touristique-2022-2024_MRC_Version_amendee_finale_janvier2022.pdf) )     * 1. Démontrer un plan médiatique qui attirera des visiteurs provenant de l’extérieur de la MRC Les Moulins (rayonnement médiatique) | |
| 15- Montage financier du projet (revenus, dépenses, financement, mise de fonds, croissance prévue, autres partenaires confirmés, données financières fiables et réalistes, autofinancement prévu) : **Veuillez joindre votre budget (revenus et dépenses) en annexe et y préciser le montant que vous demandez à la MRC Les Moulins pour celui-ci.** | |
| **SEULS LES PROJETS DÉPOSÉS DANS LA CATÉGORIE « PROMOTION » DOIVENT REMPLIR LA SECTION 16 :**  **16- Rayonnement de la campagne :**  16.1 : Investissement et valeur (INVESTISSEMENT MINIMAL DU DEMANDEUR DE 1000$)    16.4 : Marché cible | |
| **ANALYSE DU MARCHÉ** | |
| 18-Clientèle ciblée et répartition géographique | |
| 19-Concurrence actuelle ou éventuelle et avantages concurrentiels sur les compétiteurs | |
| **DÉCLARATION DE LA REQUÉRANTE OU DU REQUÉRANT** |
| Nous vous informons que les renseignements recueillis sur ce formulaire de demande d’aide financière de même que ceux qui se joindront à votre demande, par la suite, seront traités confidentiellement. Le formulaire, incluant les données financières du demandeur, sera étudié par un jury externe de la MRC Les Moulins et les constats seront transmis aux membres du conseil de la MRC Les Moulins.  Il est de votre responsabilité de clarifier chacun des éléments et de répondre à chacune des questions. Tout document incomplet ne sera pas considéré. Pour être complète, une demande doit être accompagnée des confirmations d’engagement des autres partenaires financiers, s’il y a lieu.  J’atteste que les renseignements indiqués au présent formulaire sont véridiques.       \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_\_\_  Nom, titre et signature Date (aaaa-mm-jj) |
|  |

**COORDONNÉES**

La demande d’aide financière, comprenant le formulaire signé et les documents complémentaires, doit être acheminée par courriel en version Word, à l’adresse suivante : [info@mrclesmoulins.ca](mailto:info@mrclesmoulins.ca).



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204  
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

**T.** 450 471-9576  
**C.** info@mrclesmoulins.ca